

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU 10 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf et le dix juillet à 21 H, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril COTONAT, Maire.

Date convocation: 06/07/2009

Etaient présents : Mmes. NABOS Sylvie. DUFFAU Eliane. Mrs COTONAT Cyril. TORRENT Georges. BONNEMAISON Jean-Luc. CAZENEUVE Luc. LILLE Franck. QUAGLINI Philippe. LAVILANIE Jacky.

Etaient absents excusés : Mme DOMERC Valérie, M ESQUERRA Jean-Michel

Madame Sylvie NABOS a été élue secrétaire de séance.

➤ **Choix défibrillateur**

Monsieur le Maire expose quatre devis de défibrillateur semi-automatique avec sacoche, à savoir :

- Cardio secours : 1 736,59 € TTC garantie 5 ans
- Camif collectivité : 1 782,98 € TTC garantie 5 ans
- TMS : 1 900,00 € TTC garantie 5 ans
- Couderc : 1 823,49 € TTC garantie 5 ans

Le devis de Cardio secours a été retenu avec 10 voix pour et 1 abstention. Concernant la formation proposée par les pompiers, son coût est de 51€ par personne. Cette formation sera proposée à l'ensemble de la population avec participation de la commune.

➤ **Point sur les travaux de l'église ST Laurent (1° tranche)**

Financement :

- les 2 emprunts ont été versés soit 39 000€ + 33 000€
- un acompte de 70% a été réglé au SIVOM soit 80 593,00€
- il reste 30% soit 34 540,23€ à régler au SIVOM mais la commune doit récupérer la TVA pour 33 000,00€ environ.
- points sur les souscriptions : 1 600,00€.

Travaux :

- il reste deux longrines à poser avant l'enlèvement des contreforts
- démolition du conduit de la cheminée de la sacristie
- révision de la couverture de la sacristie
- enlèvement des étais en bois, réutilisables en partie pour la charpente
- colmatage fissure

➤ **Pré-projet de la 2°+ tranche**

Monsieur le Maire propose deux dossiers : un dossier reprenant la totalité des travaux divisés en 4 lots soit :

- démolition, gros œuvre, enduits, plâtrerie, badigeons
- vitraux
- électricité
- campanaire, horlogerie, paratonnerre

Et un deuxième dossier pour la restauration du clocher uniquement pour un montant de 13 599,00€ H.T (campanaire, horlogerie, paratonnerre).

Les dossiers de demande de subventions vont être constitués.

➤ **Action autour de l'Eglise ST Laurent**

- le 04 Août : un groupe jazz
- le 19 septembre : journée du patrimoine avec conférence débat sur l'accessibilité et le patrimoine, théâtre, chorale et exposition de peinture.

➤ **Présentation du site internet de Ladevèze**

Monsieur le Maire présente le site, il reste quelques rubriques à renseigner.

➤ **Questions diverses**

Voirie :

- un document établi par le SIVOM répertorie le « règlement de voirie »
- les débroussailleuses arrivent le 20 juillet
- M.Lazies intervient pour le talus vers le 20 juillet et en août pour les fossés
- l'employé communal doit terminer le talus, soit l'étanchéité et les chapeaux sur le muret.
- un courrier va être adressé aux riverains du chemin des Coudougnès afin de les sensibiliser (coût des travaux)
- accord du Conseil Municipal pour le busage du fossé chez M.Grisez sous la croix.

Bâtiments communaux :

Suite à la visite de la Direction des Services Vétérinaires concernant la cuisine, il a été préconisé : une cuisine avec transformation de la matière avec quelques précisions :

- la fenêtre peut être conservée mais à repeindre
- l'étagère à enlever
- 1 volet roulant à poser devant le portail en bois (879 € HT)
- séparation par une cloison de la plonge et du coin cuisine
- mise aux normes électriques (3 900 € HT)
- chauffage soufflant à enlever
- chambre froide à évacuer pour réceptionner la nouvelle.

Budget :

- Monsieur le Maire propose de transférer 2 000€ de l'excédent sur le poste « entretien des bâtiments » ainsi que 2 000€ sur « entretien voies et réseaux » afin de couvrir les frais relatifs au muret à côté du foyer et aux arbustes du talus, sachant que ces dépenses ne peuvent pas être imputées aux investissements. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Compte rendu du conseil d'école du 22 juin :

- Compte tenu de l'effectif ramené à 16 élèves à la rentrée 2009/2010, il a été annoncé la fermeture d'une classe donc le départ de Mme Demaizière qui retourne à Plaisance.

Etude faisabilité photovoltaïque :

- Réception des courriers d'attribution des subventions : 2 760€ du Conseil Général ; 1 725€ du Conseil Régional.

Subventions proposées par la commission et accordées par le Conseil Municipal :

- collège de Plaisance : 20€ par enfant de Ladevèze pour classe découverte
- collège de Marciac : 20€ par enfant de Ladevèze pour classe découverte
- association handicapés auditifs (AHA) : 20€
- association pêche – projet cantonal : 20€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H45

Ont signé aux registres les membres présents